Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur	
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées	
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée			Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées	
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	~	2	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées	
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées	
	Cartes géographiques en couleur	/		Showthrough / Transparence	
	Coloured ink (i.e. other than blue or bla Encre de couleur (i.e. autre que bleue d			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression	
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire	
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que	
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.			certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais lorsque cela était possible, ces pages n'ont pété numérisées.	
/	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.			

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, frais de poste non compris)...£1 0 0

Miclanaes

Les Lettres, Réclamations, Corres pondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, SAMEDI 4 JANVIER 1851.

No. 29.

CANADA.

Essai sur la Fraternité.

Le monde se souvient encore, comme d'hier, de ce mémorable fevrier 1848, où une immense révolution s'opérait dans la capitale de la France; où une institution de quatorze siècles s'écroulait en huit jours. Un geste du peuple faisait évanouir la royauté; un ordre de choses nouveau s'installait. Tous les hommes étaient appelés à la jouissance des mêmes droits; il leur était dit qu'ils étaient libres, qu'ils étaient égaux. Sur le drapeau qui proclamait la liberté et l'égalité était inscrit un autre mot qui résume ces deux principes, un mot qui rappelle le curactère fondamental de la société, qui exprime tous les droits et tous les devoirs, et qui, en réveillant dans les cœurs les sentiments de la concorde, de la bienveillance, de Pamour, semblait annoncer aux hommes l'ère du bonheur. Oui, le premier eri que pousse la révolution victorieuse, c'est ce mot de justice et d'affection : Fraternité!

A ce mot toute la France se réveille dans une pensée commune; c'est l'expression de ce qu'elle sent, de ce qu'elle est; elle n'a qu'un cœur, elle n'a qu'une voix, et cette voix, elle répète dans un cri sublime le mot magique. L'Europe entière l'entend aussitôt, et, elle s'anime comme un seul homme, et de capitale en capitale, de nation en nation, l'écho s'en va répétant : Fraternité, fraternité!

On le sait, le drapeau sur lequel ce mot a été inscrit a perdu de son prestige, car il a été couvert d'horribles taches de sang. Hélas! cette proclamation de la fraternité n'a été qu'une cruelle dérision de l'humanité. Mais il importe de savoir si la révolution que je rappelle jetuit des idées nouvelles dans la société. Ce mot de fraternité que jamais l'antiquité n'avait entendu, était-il, dans la circonstance que je mentionne, prononce pour la première fois dans la société moderne? La Fraternité, est-ce une nouvelle forme humanitaire que le monde n'ait pas encore revêtne? Est-ce pour la première fois qu'en dehors de la famille, les hommes se regardant, et, attirés soudain par une sympathic non sentic jusqu'alors, se sont dit: nous sommes frènes, qu'il y ait entre nous désormais, amour et assistance mutuelle. Non, non; la fraternité (si l'on entend le mot dans le seul seus admissible et praticable qu'il comporte), est un sentiment qui anime depuis bien longtemps le corps social; qui depuis longtemps distingue éminemment les peuples chrétiens par contraste avec les peuples antiques. Pentrerai dans quelques développements particuliers sur ce beau caractère de la civilisation moderne : le fraternité.

La fraternité, c'est le partage du cœur, des jouissances et des biens; on aime un frère, on cherche à le rendre heureux, et, s'il en a besoin, on lui donne part à ses richesses. biens, l'exclusion de la propriété. C'est ce qu'il importe d'abord de bien établir dans un temps où l'on rave que la société doit être seule propriétaire du sol. Ce principe consacre une inégalité et une servitude telles qu'aucun despotisme n'en a même approché par l'imagination.

Qu'est-ce, en effet, que la société! En apparence, c'est tout le monde ; en réalité, quand il s'agit d'administration et de gouvernement, c'est toujours un nombre d'hommes excessivement limité. En bien, ce sont ces quelques ministres responsables tant que vous le voudrez, mais maîtres tant qu'ils sont au pouvoir, qui vont avoir le domaine de la terre et du travail qui vont régler ce que chacun doit manger et boire, qui vont déterminer aux individus la part de jouissances, de satisfactions qu'ils doivent posséder. Ainsi, la faim, la soif, le plaisir, sont enrégimentés sous le caprice de quelques administrateurs. Le citoyen, ce n'est plus que l'esclave de la république ou plutôt de ceux qui sont à la tête des affaires. Qu'estce, en effet, que l'esclave? c'est l'être qui n'a ni temps ni travail à lui. Or dans le système communiste, le pouvoir social seul possède la terre, reul, il distribue, commande et organise le travail. Et ce sont des hommes qui se disent amis de la liberté qui ont pu faire un tel reve, que M. de Lamartine appelle non le triomphe, mais le vertige de la démocratie.

J'ajoute que cet ilotisme universel ne serait pas même comprimé par une certaine égalité dans la dégradation commune; mais que, sans aucun régime, le poids de l'inégalité en serait plus grand et plus odieux. En effet, quelque distribution que l'on fasse du sol et du travail il faudra bien pourvoir aux besoins de la société, et ces besoins entraînent des offices d'une nature infiniment variée, depuis ceux qui coûtent le plus à notre délicatesse, jusqu'à ceux qui flattent davantage notre penchant pour la gloire et les commodités de la vie. Les progrès de la science économique n'effaceront jamais ces différences natives entre les offices sociaux. Or, dans le système en question, nul n'étant le maître de son travail, le choix en appartiendra nécessairement au pouvoir qui représente la société. Un tel sera des vers, un autre partager la richesse, son admission comme frère tournera la meule, et toujours par la décision des quelques hommes appelés la république.

la capacité naturelle de chacun: c'est la na- tions, au dessous de l'artisan, il y avait, il y a le christianisme. Je n'ai point à examiner les ture même qui décidera. Je me défie beaucoup le serviteur de la maison. Eh bien, vous savez institutions diverses établies sous ce rapport, de la nature entre les mains de quelques hom- | comme moi, dans les mœurs qui malheureuse- | ni l'efficacité plus ou moins grande des mesumes dirigeant l'activité d'une nation. Mais ment s'effacent de plus en plus en certains voyons le résultat de ce systême sous le rapport vre, mais il a les qualités de l'esprit et du lui rendre sa position douce et agréable; on cour; il jouit des dons de Dieu sous ce rapport; | payait son service non seulement par le salaire cela le console de ce que les circonstances le qui lui est dû, mais par des témoignages de pensé que c'était un devoir de justice, devoir privent des richesses. Tel autre manque de confiance, d'affection, j'oserni dire, de respect qui tient à la constitution de l'humanité. Setalens, il hérite de quelque fortune ; ainsi, sou- même. Le serviteur, au bout de quelques anvent les choses se compensent, l'honneur, la considération, des jouissances intellectuelles et membres de la famille? C'est l'égalité autant morales dédommagent souvent d'une certaine | qu'elle peut exister sur la terre. L'égalité abpauvreté. Mais voici bien un autre ordre : la Solne de fait est une chimère, mais la fratercapacité est la mesure de tout. Mon diner se nité n'en est pas une. Ce sentiment qui conpese au poids de mon esprit ; je reçois avec une | siste à regarder tous les hommes comme frères ration de nourriture une déclaration officielle d'idiotisme. Je n'étais que pauvre d'occasion, je le suis de nécessité. Je n'étais retit que par un côté, me voilà petit de toutes parts. Tous les biens ensemble, toutes les misères ensemble. La hiérarchie sociale devient une série d'insultes, et l'on ne peut y boire un verre d'eau sans discerner à sa couleur la nuance juste de son indignité. En un mot, l'inégalité n'est qu'accidentelle entre les hommes. La voilà logique, et la servitude universelle a pour adoucissement la domination des gens d'esprit sur la plèbe des incapacités. (1)

On le sent, un ordre de choses semblable ne se réalisera jamais ; il est impossible. Ce ne serait pas au reste la communanté des biens, puisque chacun n'aurait que la part voulue par les agents de l'autorité. La fraternité ne peut donc consister dans une chimère et le bouleversement du monde.

Mais si le sentiment, l'esprit qui la distingue, n'admet pas le droit de tous à posséder tout, il reconnait à chacun des membres de la famille sociale des droits inviolables qui le font entrer dans le partage de la propriété. Il n'y le vieillard panvre, n'ont point de travail à corps, et les tiendra debout devant la face aua pas au monde que la propriété de la terre. Il est une autre propriété, dont jamais l'aliénation ne doit être acceptée par une société fraternelle: c'est celle du travail. Vous ponvez ne pas avoir le domaine de la terre; mais vous avez votre industrie, votre labeur, qui est l'effet de votre activité, de votre personnalité. Or, vous ne pouvez être frustré au profit d'un autre du fruit des sueurs de votre corps, et de l'exercice de votre esprit. Vous ne pouvez pas être déshérités de ce côté-là. Et le possesseur on ! Ecoutez ces vers de Juvénal : de la terre ne pourra même sans votre concours, obtenir du sol qui est à lui, la production qui fait la richesse. Le travail, s'il n'est le sceptre du monde, en est au moins la moitié, et par cette équitable distribution, la richesse dépendra de la pauvreté autant que la pauvreté de la richesse; le sort de tous les deux est de s'entr'uider fraternellement. (2)

l'ordre avant l'Evangile? On sait que non ; on sait que l'esclavage était la condition génerale | pereurs, on entassait les pauvres dans des vais du pauvre, c'est-à-dire que, privé du domaine de la terre, on l'avait encore privé de tout droit sur son propre travail. Le riche avait dit au pauvre : " je suis le maître du sol, il faut que je e sois de ton travail, sans lequel le sol ne produirait rien. Le sol et le travail ne font qu'un ; je ne veux pas traiter avec toi, parce que ce serait te reconnaître mon égal, et te céder une partie de ma propriété en échange de tes sueurs." Et, en effet, l'homme a péri avec la propriété du travail, il est descendu au rang d'un animal domestique qui garde la maison, qui laboure le champ, et auquel on jette sa portion deux ou trois fois le jour. Personne dans l'antiquité ne l'a trouvé mauvais. Mais anjourd'hui, on reconnait au panyre la propriété de son travail; ce travail, on l'estime, on le paie. L'ouvrier a son droit acquis, il le fait valoir aux yeux de l'autorité, et celle-ci se charge de la faire respecter. Je sais qu'il y a dans une partie de la société actuelle un retour aux idées antiques sous ce rapport. On fait a dit que le pauvre était son représentant, que peser un joug terrible sur le manufacturier; de le pain qui lui était offert, il l'acceptait comme fait, on lui ôte non seulement la propriété de son travail, mais sa liberté personnelle; car on assujettit son existence à mille liens qu'il ne peut rompre. L'esclavage, il faut le dire, 'esclavage reparait dans les ateliers. Mais, vous savez aussi quelle protestation energique s'élève de toutes parts contre l'oppression des grands propriétaires ; le droit à un salaire juste ie périra pas, j'en suis persuadé. La société moderne le réclame par tout ce qu'elle a de publicistes d'intelligence et de cour. Et le peuple, au reste, se charge de défendre ses

Mais ces droits, ils sont reconnus depuis bien des siècles, dans les nations chrétiennes. Ces corporations d'ouvriers de toute espèce, si nombreuses, si considérées au moyen-âge et jusqu'à ces derniers temps, qui réglaient ellesmêmes tout ce qui les concernait, qui avaient des priviléges importans, qui stipulaient avec le pouvoir public des conditions de la vente de leurs productions diverses, ces corporations ne montrent-elles pas comment on reconnaissait la propriété du travail, le droit de l'artisan à

(1) Lacordaire, Conférences de Notre-Dame. (2) Lacordaire, Conférences.

nées, n'est-il pas considéré comme un des par la nature, à reconnaître à chacun ses droits, à donner de l'affection et un certain resl'état terrestre de l'humanité, retiennent, sous rienr, cette fraternité, elle est possible, elle a existé chez les nations chrétiennes, et le sentiment qui la constitue en développera de plus en plus l'exercice.

La fraternité, c'est-l'égalité, non dans les biens, dans la position sociale, mais c'est l'égalité dans le cœur, c'est-à-dire, c'est une disposition qui fait aimer tous les hommes comme membres de la grande samille, qui porte à travailler à leur bonheur, et à mitiger les malneurs inévitables par la protection, la bienfaisance, le dévouement. Elle fait donner plus d'amour à celui qui a moins de richesses. Compensant le défaut d'un bien par le don d'un antre, elle réalise en quelque sorte l'égalité.

En effet, la fraternité, ce n'est pos seulement la justice, c'est encore la charité. Ce n'est pas assez de reconnaître la propriété du travail. L'enfant pauvre, le malade pauvre. eux et trop souvent même le travail manque aux pauvres valides. Que faire au pauvre? Prendre tous les moyens de le sonlager; voilà ce que vous répondez, vous à qui votre cœur chrétien dit que le pauvre est votre frère. Mais que faisait-on du pauvre dans l'antiquité? On avait, dit M. de Châteaubriand, deux moyens pour se préserver des pauvres, l'infan ticide et l'esclavage. Mais, enfin, la panvreté existait souvent. Comment la considérait-

Nil habet infelix paupertas durius in se Quam quod ridiculos homines facit. (Juv. Sat. 3.)

'Ce que la pauvreté a de plus pénible, c'est de rendre les hommes ridicules."

Et, quant au secours à accorder au pauvre, Plante parait avoir exprimé l'esprit antique dans ces paroles: "C'est mal agir que de don-Tel est l'ordre aujourd'hui : mais, était-ce " ner à manger au pauvre, car c'est prolonger " une vie qui doit être misérable." Sous les em- pour lui. seaux que l'on faisait conler en pleine mer.

Mais hâtons-nous de détourner nos yeux de telles horreurs. On suit ce dont l'antiquite était capable en fait d'inhumanité. Passons

à l'Evangile. Eh bien ! l'Evangile a posé ce principe nouveau, plus inconnu encoreque l'inaliénabilité du travail: " Nul n'a droit auxfruits de son propre domaine que selon la mesure de ses légitures besoins." Dieu, en effet, n'a donné la terre à l'homme qu'à cause de ses besoins et pour y pourvoir. Tont autre usage est un usage égoïste et criminel, un usage de volupté, d'avarice, d'orgueil, vices réprouvés de Dien et qu'il n'a pas voula sans donte engraisser et consacrer en instituant la propriété. Il est vrai que les besoins différent selon la position sociale de l'homme, position variable à l'infini. Mais là où le besoin légitime expire, là expire l'usage légitime de la propriété : ce qui reste est le patrimoine du pauvre. Le Christ donné à lui-même. Voilà ce qui fait que dans les sociétés chrétiennes, le pauvre n'est pas ridicule, voilà ce qui le fait regarder au riche comme son frère, comme avant droit à jonir de la vie. Le pauvre a droit d'être admis à la table de la so iété. La fraternité qui anime le monde mo terne, ne peut l'en exclure. Et aussi, voyez ce qui est arrivé, voyez les soins assidus dont le monde antique n'avait aucune idée, ces préoccupations de l'opulence en faveur de la misère, ces fondations d'hôpitaux. d'hospices, de maisons de secours sous toutes formes, et sons tout nom ; ces oreilles ouvertes à tout gémissement qui annonce une misère nouvelle, et qui appelle une invention de la charité; ces visites personnelles aux chaumières et aux grabats; ces bonnes paroles sorties d'un fonds d'amour qui ne s'épuise pas cette communion de la richesse et de la pauvreté qui, du matin au soir, du siècle qui finit au siècle qui commence, mêle tous les rangs, tous les droits, tous les devoirs, toutes les pensées, et, par la-même, nous montre en action, en exercice, dans la réalité la plus saisissante. ce grand sentiment de la société moderne: la fraternité!

Le soulagement à rapporter à la misère a oc-

res prises à telle ou telle époque ; mais, un fait de l'égalité. Aujourd'hui tel homme est pau- avait pour lui, quelle attention on apportait à seulement a cru que le soulagement de l'indigence était pour elle une œuvre louable de combienfaisance, c'est l'accomplissement d'une loi raison comme par le cœur, cette maxime de J. B. Say: " A parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de | inattendue. subsistance à ses membres." C'est là un de ces principes payens tels qu'il en ressuscite trop de nos jours, mais l'esprit général des peuples pect à celui que des malheurs, résultant de chrétiens, tel qu'il apparait dans l'aistoire, nous montre l'effet d'une autre croyance, d'une ausecourn par la famille, ou la charité privée, doit l'être par la société. Et cela, pourquoi? parce que le pauvre est notre frère.

Mais le secours à donner au pauvre n'est pas sculement le pain à donner à son corps ; le pauvre a une âme, sœur de la nôtre. Cette âme, d'objets des associations. elle aussi, a besoin de vérité, d'amour; ses besoins, c'est son droit à l'égard du riche. Donun devoir. Ecoutez comment parle de ce deloppées d'une si magnifique éloquence: "Qui, dit le P. Lacordaire, qui fera descendre la vérité jusqu'au peuple, enfant de Dieu comme vous? Qui distribuera la lumière de l'intelligence aux pauvres ames des campagnes si enclines à se courber vers la terre comme leur guste du vrai, du beau, du saint, de ce qui ravit l'homme et lui donne le courage de vivre ? de lui, pour le seul plaisir de traiter avec lui ne le pouvais pas, et je t'apporte la science !" ches d'or pour lui aussi bien que pour les rois. ments de la parole; il a des entrailles à émon-

la plus grande réalisation que le monde ait vue de la fraternité : les ordres religioux.

de des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une ame, que personne d'entre eux n'appelait sien de montrer le réalisation. ce qui lui appartenait, mais que toutes choses leur étaient communes, et qu'il n'y avait point de pauvre dans leur assemblée parce que ceux qui possédaient des maisons ou des champs les vendaient et en apportaient le prix aux apôtres, pour être distribué à chacun suivant ses besoins. Cet ordre de choses ne pourrait être réalisé pour la société entière; mais c'était le principe et le modèle de cette vie cenooitique qui a rempli le monde de son histoire. Oni, admirez-la la fraternité dans cette communauté de biens, de sentiments, de vie, des membres d'un institut religieux. Voyez ces hommes si divers par leur origine, leur âge. trace des combats, celui-là, un front illumine par la splendeur de la pensée; cet autre, le l sillon ineffacé d'une ardente passion vaincue, sement inégales de maissance et de cœurs, les voilà fondues dans la divine égalité d'une mème destinée jusqu'à la mort. (1) Qu'on dise tout ce qu'on voudra de semblables institutions, il réunions d'hommes, supérieurs à la personalité, donnant tout leur être pour un peu de pain qu'on leur rend chaque jour, et, fussent-ils princes dans la région de l'esprit, un dans celle de la naissance, se faisant avec amour parmi les autres le plus petit et le dernier. Ainsi, c'est avec raison que ces hommes, ces femmes s'appellent frères, sours. Dans nulle famille le lien fraternel n'est plus étroit.

Mais les ordres religieux ont donné l'exemple de la fraternité, non seulement par la communauté des biens qu'ils ont entre eux, mais encore en regardant comme des frères les pauvres, les malades, les ignorants, les captifs, tous ceux qui avaient besoin de secours pour l'esprit, le cœur ou le corps ; car presque toutes ces institutions ont été créées pour le soulagement de l'infortune on l'instruction de la jeunesse.

(1) P. Lacordaire.

Mais on dit: la distribution sera réglée suivant dans la société? Et, en dehors de ces corpora- cupé tous les gouvernements qui ont vécu sous Le religieux a parlagé avec le matheureux quel qu'il fut, sa science, son amour, son pain; l'homme a tonjours pu l'appeler: mon père, parcequ'en effet, il en a toujours été chéri et secouru d'un amour fraternel. M. do pays du moins, vous savez quels égurds on que l'histoire constate, c'est que la société, non Chateaubriand a dit : "on peut penser à tel besoin intellectuel, morul on physique que l'on vondra, et il y a mille a pari-r contre un qu'on passion, ou inspirée par l'intérêt, mais elle a trouvera une congrégation religionse établie pour y porter secours. Et, pour comprendre l'influence que durent exercer les ordres relicourir un frère n'est pas seulement un acte de gieux sous le rapport fraternel, par leur exemple et par leurs bienfaits, il faut se rappeler, le de la nature. Aussi, elle est repoussée par la mombre extraordinaire de ces congrégations à certaines époques. Aussi la liberté et l'égalité rentrèrent dans la société par cette voie

> On sent que s'il yavait un tel exemple de fraternité donné aux peuples du moyen-âge, le principe de l'égalité, de la charité, du devouement des uns aux antres devait se développer avec beaucoup de vigueur dans le corps social. le rapport des richesses, dans un dégré infe. tre idée ! c'est que le pauvre qui ne peut être Et l'histoire nous l'y montre en effet, adoucissant de plus en plus les mœurs, créant tous les jours en dehors des ordres religieux, des moyens d'amélioration aux diverses classes du peuple, mêlant de plus en plus les rangs, les conditions et formant partont et pour toutes sortes

> > Les associations! avez-vous remarqué ca grand fait des sociétés modernes? La religion ner la vérité à ceux qui en sont privés, c'est en avait donné l'exemple. L'association a été à toutes les époques de son histoire un de ses voir et de son accomplissement, l'une des plus principes de prédilection, à elle, qui proclame riches intelligences de notre siècle, qui a fait dans la foi, et l'union par la charité, don à la société de tant de belles vérités, enve-Tout ce que l'église fait, c'est toujours à l'aide de l'association. Ce principe est devenu le moyen d'action du corps social. Il a eu ses développements même dans les temps où la monarchie dominait d'une manière absolue, et quelquefois avec plus de liberté que sous des gouvernements récents, en apparence moins despotiques. On s'est associé, on s'associe encore pour l'exercice des œuvres de bienfaisance, pour les grandes opérations commer-Qui ira trouver mon frère le peuple, par amour ciales, pour les entreprises industrielles, pour l'exploitation des richesses agricoles, pour la de la vérité, et de causer simplement de Dieu diffusion des connaissances, pour la conquête entre la sueur du jour et celle du lendemain? des libertés civiles et politiques. L'associa-Qui lui dira: Me voici, mais, homme comme tion est sans doute prescrite par l'intérêt comtoi, j'ai étudié, j'ai lu, j'ai médité pour toi qui mun : quand on est seul, on est impuissant à se défendre contre qui que ce soit. L'homme La société chrétienne, continue l'éloquent do- I sofé, que pout-il ? Il sera égaré par les illuminicain, avait pourvu au besoin de vérité sions de son esprit, et si su pensée est juste et qu'a le pauvre. Elle avait préparé des bou- forte, son action sera tron faible nour lutter forte, son action sera trop faible pour lutter contre les obstacles. A la communauté des Le pauvre a besoin comme vous des enivre- mans qui sont sur la terre, il faut opposer la nommunauté des ressources. Mais, quoique voir, des endroits de son cœur où la vérité l'association soit commandée par l'intérer gédoit, et où l'éloquence doit le surprendre, et néral, cependant, comme souvent l'intérée pri-l'éveiller en sursant. Laissez-lui entendre vé s'y rouve froissé, elle ne peut subsister que Démosthènes, et le Démosthènes du peuple, par la confiance que l'on repose les une dans c'est l'humble religieux qui s'est fait pauvre les autres, que par la foi en l'honneur, en la justice, en la bienveillance de ceux avec les-Ces dernières paroles m'amènent à parler de lauels on se lie, c'est-à-dire, qu'elle est l'expression de la fraternité. Et, voilà ponrquei en la trouve si racement, et dans des limites si étroi-Nous lisons dans l'Evangile que la multitu- les dans l'antiquité, qui ne savait pas repéter le mot sublime, exprimant l'idée dont je viens

Cettre esquisse est, sans donte, bien trop rapide, trop incomplète; elle fait aperec voir néaumoins comment les peuples chrétiens ont considéré la fraternité et les principaux phénomènes sociaux par lesquels ce sentiment s'est révélé chez eux.

La fraternité des hommes a été proclamée par l'évangile : voilà le principe. Voici des applications successives : l'eschivage à été aboh, les mours sont devenues bienveillantes, la sévérité de la usice a été adoucie, les exigences de la guerre restreintes, la proprieté du travail reconnue, le droit du pauvre a été reconn par le tiche, admis partout, et confirleurs souvenirs, celui-ci portant au visage la mé par la pratique de la plus généreuse bienfaisance. Oa s'est dévoué pour instraire, consoler, rendre henreux les autres ; on s'est habitué à se regarder comme frères, méritant la cet autre, des mains laborieuses, accontumées confiance réciproque per les associations si aux durs travaux, toutes ces vies si prodigien- frequentes et appliquées à tant d'objets. Ca comprend que cette disposition de justice et de bi nveillance a dû aller et doit aller encore en se développant, et en s'appliquant chaque jour à un ordre nouveau, à moins que l'irréligion et faut être forcé d'avouer que nulle part la fra- la négation du Christianisme ne réussissent à ernité ne s'est vue plus vivante que dans ces faire rétrograder l'homanité. Que devait produire avec le temps cet esprit fraterne' ! I'Egalité des droits civils, et il y a longtemps qu'en certains pays cette égalité est reconnue. Il restait l'égalité des droits politiques ; mais l'exercice de ces droits n'est pas une conséquence actuelle de l'égalité de nature. Il y a pour en jour des conditions de connaissances politiques, d'esprit public, de développement intellectuel, d'amont de l'ordre, qui ne pouvent être que l'effet du temps, et qui ne s'accomplissent pas chez tous les peuples dans les mèmes circonstances. Dans tous les eas, on ne doix pas l'oublier : Le développement de la Fraternité ne s'opère pas par les sangiants excès d'une feroce democratie. La fraternité n'existo pas là où l'Evangile n'anime pas la société. La fraternité n'est pas un mot sonore ; z'est un sontiment du cœur. Ce sentiment sie manifeste par la paix, la confiance manuelle,

qui fait que les citoyens s'entre égorgent par milliers. La fraternité aide à vivre, elle ne au sein de la société toutes les conséquences " voilà celui qui a donné la liberté au monde!"

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, SAMEDI 4 JANVIER 1851.

Première Page :- Canada: Essai sur la Fra-

L'article que nous publions aujourd'hui sous ce titre, à la première page, doit être regardé comme le complément de l'intéressante et savante dissertation sur la Civilisation, que nous reproduisimes il y a deja plusieurs mois. Nous prenons la liberté de rappeler aux lecteurs ce que l'Auteur lui-même écrivit alors: Que le but de toute la dissertation était de faire connaître au public la nature de l'enseignement du Collège de St. Hyacinthe, sur cette partie si importante d'une haute éducation : la philosophie de l'histoire. La discussion tout entière équivant à un résumé des leçons données dans le cours de l'année scholaire sur cet objet. L'essai sur la fraternité offre, en outre, un intéret d'actualité, car le mot en est aujourd'hui prononcé par toutes les bouches et il occupe tous les esprits.

L'Auteur exige que nous rappellions qu'il a mis à contribution, pour ce travail, quelques uns des publicistes contemporains les plus distingués, dont il a cité textuellement quelques

Coup-d'œil sur le Diocese de Montreal.

Le Diocèse de Montreal renserme environ 125 Paroisses canoniquement érigées, et une donzame de Missions. La population catholique, qui forme la très-grande majorite, s'élève à environ 325,000, dont à peu près 18,000, d'origine Irlandaise. - Le clergé est compose de 270 prêtres, y compris les membres des differentes Communantés.

L'Evêque actuel est Monseigneur Ignace Bourget, sacré Evêque de Tellemesse et Condjuteur de Montreal, le 25 Juillet 1837, et préconisé Evêque de Montréal le 23 Avril

Monseigneur Jean Charles Prince a été nommé par le Pape Grégoire XVI, Condjuteur de Montréal et Evêque de Martyropolis. le 5 Juillet 1844, et consacré sous de titre, le conjectures n'indiquent aucune violation des 25 Juillet 1845.

Un Chapitre a été érigé dans la Cathédrale par un Mandement en date du 18 Janvier 1841, en vertu du Bref de Sa Scintete Gregeire XVI, en date du 10 Mai 1836. L'installation Solennelle des Chanoines fut faire nications écrites? le 21 Janvier 1841, par Monseigneur de Forbin Janson, Evêque de Nancy. En ce moment le Chapitre se compose de quatre chanoines d'honneur, à savoir;

Mgr. P. Phelan, Eveque de Carrha, et administrateur du Diocèse de Kingston, Mgr. Prince, Evêque de Martyropolis; Mgr. Blanchet. Eveque de Walla-Walla, (Oregon), et Mgr. Pie, Evêque de Poitiers. (France)

chanoines titulaires; le Doven Grand Chantre, le Theologal, le Pénitencier. Huit Chanoines honoraires; et trois Chape-

Il y a Six Vicaires-généraux, dont quatre

sont Curés. Le Diocèse possède plusieurs Communautés d'hommes et de femmes, à savoir :

Les Sulpiciens, les Jésuites, les Oblats, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Clercs de St. Viateur, les Frères de St. Joseph :-

Les Religieuses Hospitalières des Hôtel-Dien ; les Sœurs de la Congrégation de Notre Dame ; les Sœurs Grises de l'Hôpital-Général; les Sœurs de la Providence : les Dames du Sacré Cœur ; les Sœurs de la Miséricorde : les Sœurs du Bon Pasteur ; les Sours des SS. Noms de Jesus et Marie ; les didat après s'être engages mutuellement à Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs ; les

Filles de Ste. Anne:-Plusieurs établissements fournissent l'éducation primaire et élémentaire à la jeunesse des deux sexes : à savoir ; le grand Seminaire Diocésain, et le Collège de Montréal, sous la direction des Sulpiciens; leCollège Ste. Murie, des R. P. Pères Jésuites; le Séminaire de St Hyacinthe; le petit Séminaire de Ste. Thérèse:le Collège de Chambly; le Collège de l'Assomption; le Collège de Terrebonne ; leCollége Joliette; Les Frères des écoles chrétiennes. etablis et sontenus par la munificence des Sulviciens, ont plusieurs écoles dans la ville de Montréal et à la campagne où ils donnent gratuitement l'éducation à plus de 3,000 enfants

Les Sœurs de la Congrégation donnent une éducation presqu'entièrement gratuite à environ 4,500 filles tant de la ville que de la Campagne, sans parler de leur magnifique pensionnat de la ville, où elles donnent une éducation plus soignée aux enfants appartenant aux

De plus, chaque paroisse possède plusieurs écoles municipales, et de Fabrique.

L'Hôtel-Dien donne ses soins à environ

1800 à 2000 malades par année. Les Sours Grises abritent habituellement ensants trouvés; 75 à 80 orphelins; et payent | Cultivateurs du Bas Canada. la pension de 60 à 80 enfants en nourrice.

Les Sœurs de la Providence font à peu

la bienfaisance, et non par une haine forcenée près les mêmes œuvres que les Sours Grises quoique sur une échelle un peu moins grande, n'ayant guère d'autres ressources que la cha-

Les Sours du Bon Pasteur travaillent à rade ses principes, elle le devra à celui qui l'a moner au bien ces êtres immondes que la so introduite dans le monde, à ce Christ dont le ciété repousse de son sein, et pour lesquelles peuple vainqueur de Paris portant l'image, s'e- l'hèrèsie et la philantropie n'ont jamais su criait si magiquement : " A genoux, à genoux, rien faire : où irait donc frapper le repentir de ces êtres flétries que tout le monde reponsse sans ce dévouement sublime des Sœurs du Bon Pasteur qui en retirent habituellement dans leur convent de 60 à 80 1.

Les Sœurs de la Miséricorde dont la maison est connue sous le nom d'Asile de la Maternité ne peuvent recevoir plus de 15 à 30 de ces malheureuses victimes du libertinage, à canse de l'exignité du local qu'elles occupent actuellement. Que d'infanticides cette maison n'empêche-t-elle pas?

Telles sont les principales œuvres enfantées par le catholicisme dans le Diocèse de Montréal, sans parler de celles des Conférences de St. Vincent de Paul, de la Société de Tempé rance, de l'Association pour la Propagation de a Foi, et autres Sociétés et Confréries pour entretenir et développer la piété des fidèles en fants de l'Eglise. Henreux le peuple qui possède ces belles Institutions ; plus heureux encore de savoir les apprécier et les sontenir comme il l'a fait, malgré les violentes attaques de l'antagonisme religieux et de l'impiété.

PAROISSE DE MONTREAL - Du 1er Janvier 1849 an 1er Janvier 1850.il y a en 2.126 baptèmes, 414 mariages, et 1442 sépultures.

Une association de jeunes Canadiens Auglais s'est formée dans cette ville sons le titre de Société de Tempérance. Elle s'est rénnie quatre fois le mois dernier pour entendre des dissertations et discours de plusieurs de ses membres, sur la tempérance, à la suite des quels nombre de personnes se sont ralliées à cette excellente cause et ont immédiatement inscrit leurs noms sur le catalogue de ses

L'élan imprimé dans la voie de la Tempérance par celui qui en est le fondateur en Canada, obtient véritablement un bean succès-Les rancunes politiques et les préjugés de caste on de secté n'y f' ront rien : on ventêtre tempérant, et ce lot est au bénéfice commun

L'approche des élections générales tient en éveil les susceptibles sur les démarches les plus ordinaires de ceux que leur position de représentants lie aux intérêts généraux du pays ainsi qu'elle les intéresse au resultat de l'appel qui bientôt sera fait au peuple. L'on va jusqu'à prétendre que les visues de quelques deputés à leurs constituents ne sont qu'une œuvre d'intrigue dont le but serait d'obtenir une continuation de faveur. Ces bienseances: ce n'est pas d'hier, selon nous, que l'on a dû regarder comme fort convenables les rapports personnels entre un représentant et ses électeurs. Est-il une loi qui lui prescrive de s'en tenir avec eux aux commu-

La prétention que nous venous de signaler n'est juste à l'égard de personne ; elle devient blessante lorsqu'en s'adressant aux députés élus, elle semble favor ser les cabales préparées de haut et de loin dans l'intérêt de certains candidats à élire. Nous appuyons cette remarque sur les avis qui nons parviennent de quelque endroit en attendant des renseignements positifs que nous offre un correspondant pour les mettre au jour.

Des renseignements dans lesquels nons avons foi confirment la pensée que nous entretenious en considérant la nouvelle qui attribuait à M. Augers, avocat, l'intention de se porter candidat au comté de Kamouraska, en opposition à M. C. Chapais, comme dénuée de tont fondement.

Nous apprenons par le Canadien que M. Letellier, jeune notaire de Québec, doit se présenter aux hustings de Kamouraska. Nous observons avec le Canadien qu'il est à regretter que les électeurs des différentes paroisses du comté n'aient pas nommé des délégués qui, reunis en assemblee, auraient désigné un cansontenir celui qui aurait la majorite des voix. D'un antre côte, voici ce que nous marque un correspondant de comté de Kamouraska:

" M. Chapais est homme d'intégrité à toute épreuve, estimable et généralement estimé. Si en opposant se présente avec des avantages éganx, mais résident hors du comté. i aura toujours de moins que M. Chapais l'avantage de demeurer au milieu de ses constituants. D'ailleurs, M. Chapais est très instruit, maniant bien la parole, et sa réputation d'homme de talent n'est pas une réputation usurnée."

Nous avons reçu hier un pamphlet de treize pages, intitulé : "Traité sur la Tenuc Générale d'une Terre dans le Bas-Canada, démontrant comment un sol usé peut être rendu des plus fertiles sans capital; Aussi: De la Rotation des ré-"coltes; Des Racines et Cultures Sarclées; Animaux, etc., etc., par un habitant du Dis-" trict de Montréal, qui a mis en pratique avec le plus grand succès, pendant plus de vingt. "ans le système qu'il recommande, et qui, "ayant commence sans moyens, est devenu "propriétaire de terre." Cet opuscule, public sons leur toit hospitalier, de 125 à 150 vieil- par ordre de Son Excellence le Gouverneur Gélards et vieilles femmes infirmes ; 90 à 100 néral, est présenté et recommandé par Elle aux

On lit en tête cet Avis an Lecteur:

distribuer ce petit traité, croyant qu'il pourrait être utile aux cultivateurs du Bas Canada J'ose esperer qu'on le lira avec atten-'tion, et qu'on, ne dédaignera pas les avis simples et pratiques qu'il contient."

ELGIN ET KINCARDINE. Toronto, 1er Janvier 1851.

Le truite contient en effet des renseignemens précieux sur l'art agricole. L'auteur paraît être un ancien cultivateur qui a réalisé une petite fortune sur une terre qu'il tennit à bail. Il met maintenant au jour pour l'utilité de ses compatriotes, des instructions pratiques, fruit de son expérience et de ses henreux travaux.

La fête de mercredi,en limitant les heures de travail de nos ouvriers typographes, a empêché hier l'apparition régulière des Mé-langes Religieux. La cause de ce retard nous meritera sans doute l'indulgence de nos abon-

Nous devous en même temps rappeler que la fête des ligis qui tombera lundi, nous mettra dans la necessité de ne publier, la semaine prochaine, qu'une feuille, dans laquelle nous nous efforcerons de ténnir tout ce que nous a uront apporté d'intéressant nos communications et nos echanges.

L'article communiqué de M. F. X. Marmier sur le Canada, aura place dans le prochain numéro.

BULLETIN.

Enumération des partis en Canada.-La situation politique - De l'administration locale. -Les oppositionnistes. - Faits politiques.

Le nombre des partis qui, en Canada, travaillent à conquérir l'ascendant politique, la diversité de leurs plans et des interêts qu'ils avocassent, présentent un singulier conp d'wil à l'observateur, à l'etranger surtout, s'il est vrai que le chaos où nous paraissons être n'existe point ailleurs. Une briève récapitulation va synoptiquement retracer l'état politique de la province au début de l'année 1851.

Cn distingue: 13 Les ultra-conservateurs. Ils ont pour chef dans l'assemblée législative M. W. B. Robinson et quelques autres députés. Ce parti compte en-dehors de la Chambre de nomoreux adhérents à l'Eglise J'Angleterre dont M. Robinson défend les intérêts au-dedans.

2 ° Les Conservateurs modérès.--Ceux-ci qui ont aussi des partisans assez nombreux en dehors de l'enceinte législative, sont ici représentés par MM. John A. McDonald, Henry Sherwood et d'autres membres de l'Assemblée. Ils ne professent aucur système défini, si ce n'est une opposition persévérante an Cabinet actuel.

3° Les Libéraux, dits Ministérialistes .- Ils form nt les deux tiers de la population du Bas-Carada.

40 Les Ligueurs ou Confederes .- Leur obet hautement avoné est une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, avec un parlement et un vice-rei, sous le protectorat du gouvernement métropolitain : exactement, on, à peu près, le plan préconise par lord Durham. Cette association politique a besoin de partisans qui viennent en aide à l'activité des membres dont elle se compose. Une lutte électorale ne lui offrirait d'autre avantage pour elle-même que la division qu'elle opérarait dans les rangs de ses adversaires à son bénéfice. Les principes des igueurs différent selon la localité ou le nom de l'homine qu'il s'agit de sontenir. Il n'y a que pen de jours, leur organe principal, le Montreal Gazette témoignait de sa confiance dans le concours de la legislature canadienne pour la mise à exécution de la théorie qu'ils professent. Mais de nombreux sceptiques ne partagent nullement cotte esperance.
5 2 Les "Clear Grits."—Dans le nombre

de ces politiques fine fleur sont des Ministérialistes désappointés, des ultra-radicaux auglais, des Republicains, des Annexionistes des deux origines, et bien des gens qui répudient toutes ces spécialités du genre pour en adopter la bigarrure. Il faut avoner qu'ils n'obtiennent que peu de sympathie, si même ils abtiennent tout; ont voulu former une convention, projet avorté dans le ridicule. Ils ont réussi à susciter au ministère quelquesennemis peu redoutables, il est vrai, mais, dit fort à propos un journal du Haut-Canada, " comme parti, les " Clear

Grits" n'ont de paissance que pour le mal " De toutes ces dénominations, le parti libéral est celui qui l'emporte par le nombre et par l'influence; il ne décherrait momentanément que par suite de la division que ses adversaires supposent exister parmi les hommes du cabinet : fait hypothétique et plus que douteux, même d'après les apparences. Les adversaires du Cabinet, faibles par leur multiplicité, aspirent chacun à fonder leurempire despotique sur tous, la plûpart par l'application du progres au moyen d'un bouleversement des institutions. Le progrès est, il est vrai, l'un des traits distinctifs de notre époque: il peut aussi bien dégénérer en manie. Les aunexionistes n'ont-ils pas prétendu sérieusement que la législature canadienne pouvait, sans dérogation à ses devoirs, admettre, discuter et même patroniser une pétition de-" Des Instruments d'Agriculture ; Du soin des mandant l'annexion du Canada à la république voisine! Il cut presque autant valu solliciter d'elle une déclaration d'indépendance. Les "clear grits" qui veulent à leur tour un gouverneur électif, calculent de même qu'ils le feraient si nous n'avions absofunient rien à démêler avec l'Angleterre.

Les réformateurs qui oublient ainsi leur point de départ, ont rarement à fournir une longue carrière. Le peuple, par son atti-

qui les attend.

Il est done, selon nons, très improbable que le résultat du scrutin populaire soit favorable au plan d'un " ministère de coalition " rêvé par les différents partis que nous venons d'énuméror ; ce qu'il y aurait de moins heureux dans une telle combinaison, ce serait le conflit des prétentions diamétralement opposées, et, de là, l'impossibilité de se maintenir. Cette embarras inévitable a été prévu de la plûpart des organes de la presse du Haut-Canada.

Les feuilles et les hommes politiques qui ne partagent ni ce goût des innovations im-possibles, ni même l'idée qu'elles puissent être en aucune façon avantageuses an penple, s'appuient sur un principe fort sago en sontenant que le parti le plus sur est d'adhérer au systême des réformes progressives, et de profiter de la situation. Rien de mienx certainement, cedure dernièrement promulgués. Le réduclors même que des considérations de justice scraient seules appelées au secours d'une ap- nous remarquons que bien des journaux de préciation calme et convenable des actes de l'ancienne capitale et d'ailleurs approuvent la l'administration actuelle.

A leur avenement au pouvoir, les hommes de notre présent cabinet avaient à surmonter les obstacles que lui opposait un esprit de par- | hommes chargés par notre commune souveraiti le plus vislent, comme l'a dit un journal, qui ne du terrible devoir d'administrer la justice, ait jamais deshonore un pays libre; ils ont, plus tard, triomphé de la tentative ouverte d'in- leurs importantes fonctions. Mais tout en reduire le peuple de cette colonie à transférer aux Etats-Unis le gouvernement et la possession du Canada. Ils avaient à administrer avec un trésor épuisé, des dettes, et des bons discrédités pour ressource. Le remêde à un mal aussi grave a été le fruit du remaniement qu'ils ont effectué; les bons publics se négocient avec la plus grande facilité. Au nombre de leurs mesures hantement recommandées sont : une bonne loi concernant les jurés -un acte sur les cotisations-une loi de réforme électorale-une autre étendant la jurisdiction des cours de division-la réforme de l'université-le développement du système municipal-le succès d'une négociation qui transfère aux autorités provinciales le contrôle sur les postes, et la réduction du port des lettres et des journaux à un taux minime-la réduction des frais en Cour de Chancellerie d'un chemin de fer avantageux à toute la pro-rie indigne des hautes fonctions qu'ils remplisvince, et un système de voierie qui produit d'excellents effets - l'appropriation d'une por aux intérets du public. tion du domnine public à l'éducation de la jeunesse du Canada-la liberté de navigation | penser que la demarche qu'il vient d'adopter qui ouvre nos ports aux vaisseaux étrangers est dictée par des sentimens sordides. Loin -la création d'une cont d'appel-des subdi- delà ; nous sommes convaincu que la conduite visions avantageuses du territoire de la province-des négociations henreuses pour la bile une source plus noble et plus digne du réciprocité du commerce avec les provinces corps honorable auquel ils appartiennent, cemférieures-une loi hypotnécaine-financié- lui d'une sincère conviction d'avoir été insulre-une loi sur le libelle, et beaucoup d'autres | tés, offensés de la manière la plus outrageante lois également utiles et bien accueillies du par la conduite des juges envers le barreau. peuple. Toutes ces choses ont eté accomplies en deux aus.

ridique qu'il publia le mois dernier du bien réalisé par l'administration du jour ; il disait :

" Que les membres du cabinet actuel dedes Statuts du pays, un monument durable. Les hommes de parti penvent vociferer contre eux et faire usage de fausses réprésentations, noircir leurs motifs et vilipender leurs dans leur position n'ont pas en la volonté on "le talent d'accomplir. Le temps n'est pas " éloigné où le souvenir de leur administra tion sera accompagné d'un sentiment de re-" connaissance."

Pour completer cet aperçu de la situation. il n'est pas besoin de dire à quels movens a recours l'opposition dont les organes dans la presse Canadienne n'ont d'autre expédient que ministres, et principalement le procureur-général M. L. II. La l'ontaine.

Mais il convient an moins d'en donner un échantillon empreint du véritable cachet de la fraternité démocratique. L'Avenir, de son côté. disait il y a bien quelques semaines:

" Un parti fourbe, arbitraire et réactionnaire, occupe le pouvoir, c'est vrai ; mais qu'importe son triomphe, puisqu'il ne saurait être qu'éphémère.-Nunge sale et lourd, il vicie momentanément notre atmosphère, mais il sera facilement balayé par le vent de la raison et du bon-sens populaire."

Pais, ailleurs encore:

"Il n'y a plus de luttes d'opinion à espérer en Canada qu'entre le parti qui vent prolonger l'agonie du regime colonial et celui qui sous des noms différents, tend à l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

"Nous nous soucions peu que nombre de ceux qui sont ainsi annexionistes, préfèrent par politique ne pas en prendre immédiatement le t'tre; ils n'en marchent pas moins vers l'av-complissement des destins. Que les Clear-Grits, que les Ligneurs demandent les institutions électives, et la prépondérance du droit populaire; nous y applaudissons de tout cœur, parce | des les insérer aujourd'hui. que derrière ces réformes se dresse leur inséparable corollaire : la Liberté !"

Hélas! les destins sont un peu lents à venir. Mais tout cela fuit voir que dans notre climat la liberté a des amants tout-à-fait désintéresses de ne rien obtenir. Nous dirions même que, sauf sition Industrielle de Londres, ajoute à des résont en Canada, il s'y ment un parti de jeuterribles, qui, à plus d'un titre, sont juges dignes de tonte la sympathie politique de M. une analyse. Ledru-Rollin.

"Avec l'assentiment de l'Anteur intelli- futur des coteries en Canada. Les prochais inistes n'ont pas manqué d'interpeller en l'in- fices de ces deux fabriques est considérable.

gent et expérimenté, j'ai fait imprimer et nes élections générales le feront sans donte se sultant le ministère sur le choix du successenr prononcer d'une manière définitive sur le sort de M. Merritt, mais rien n'a transpiré jusqu'à

ce moment sur cette nomination. Des journaux du Haut-Canada invitent le peuple à solliciter la continuation du siège de l'administration à Toronto pendant quatre aunées afin d'en empêcher le transfert à Québec le printemps prochain. Cette réclamation sans motif valable gagne en apparence peu d'adhérents; d'ailleurs, les arrangements pris à cet égard ont été déclarés irrévocables.

Les Juges et le Barréau.

On lit sous ce titre dans l'Ordre Social de Québec, un article que nous reproduisons cidessous comme un nouvel indice de l'attitude ferme du barreau dans la lutte qu'il soutient contre les Juges de cette section du Bas-Canada sur la question du tarif et des règles de proteur en chef de l'Ordre Social est un avocat, et position qu'il assume dans ce grave démêlé. Nous citons:

" Personne plus que nous ne désire que les soient entourés du respect et des égards dûs à commissant que ce respect et ces égards sont inhérents à la qualité de juge, nous ne ponvons méconnaître les égards et le respect que les juges à leur tour doivent aux avocats, leurs auxiliaires indispensables dans la tâche si pénible et si ardue de rendre à chacun ce qui lui appartient.

"C'est donc avec un amer sentiment de tristesse que nous avons lu dans les journaux de cette ville, le procès-verbal des assemblées tenues par la section du Barreau du district de Québec au sujet de la promulgation du nonveau tarif que la cour supérieure a rédigé en conformité des dispositions du dernier acte de indicature.

" Ce tarif qui vient détruire des droits acquis, miner l'avenir des avocats, aurait dû, ce semde, être communiqué à ceux dont il attaquait les fortunes. Néaumoins, les juges en cette sent, offensant pour le barreau et injurieux

" Nous ne ferons pas au barreau l'injure de des avocats en l'occasion présente, a pour mo-

" Si les avocats, une fois placés sur le bane, oublient qu'ils ont autrefois fait partie du Bar-Nous avons remarqué dans le Globe les ré- reau, les membres de ce corps ne peuvent ouflexions dont il accompagnait un tableau vé- blier que les juges ne sont que des avocats auxquels une commission de la Reine a donné le pouvoir de juger solennellement ce, qu'avant leur nomination, ils jugeaient privement mourant au pouvoir ou qu'ils en descendent, et en première instance dans leurs études. Les ils se sont érigé à enx-mêmes dans le livre avocats ne penvent oublier tous les importants services rendus au pays par leur corps dans la cause des libertéseiviles et politiques, et ils penvent sans crainte mettre dans la balance ces services avec ceux des juges qui jusqu'à ce noms, tout cela ne peut faire qu'ils n'aient | jour out occupé les fauteuils judiciaires, et laisexécuté une tâche que d'autres hommes se le pays décider entre eux et leurs agres-

" La conduite des juges envers le barreau ressemble à celle de ces parvenus qui, oublieux de la dignité la morgue et les dédains dont ils abreuvent ceux qui étaient leurs égaux en fortune, et qui sont leurs supérieurs en intelligence et en talents.

" Si les juges s'imaginent rehausser la dignide mettre perpétuellement en accusation les té de leurs fonctions par le mépris qu'ils affectent pour les avocats, ils se trompent grandement. Ils ne s'aperçoivent pas que les humiliations qu'ils jettent à la face des avocats retombent sur leurs propres têtes, et tendent plus que toute autre chose à discréditer, à avilir l'administration de la justice dans l'esprit des justiciables. Si les juges s'imaginent que l'opinion publique les sontiendra dans leur croisade contre le barreau, ils sont dans une étrange erreur. Qu'ils ne s'y trompent pas; s'ils cherchent par leur conduite envers le barreau à persuader au peuple que les avocats sont des hommes que l'on peut humilier, insulter impunément, le peuple, fort de cet exemple, apprendra quelque jour que les juges tirés du sein des avocats peuvent également être insultés et outragés."

Un comité nommé par le barreau de Québec a fait rapport que le tarif promulgué par la Cour Supérieure est de toute mullité. Le barreau des Trois-Rivières a résolu d'observer la ligne de conduite dont celui de Québec vient de donner l'exemple.

Le Barreau de Montréal a lui-même adopté des résolutions conformes aux vues de la Section de Quebec. Il ne nous est pas possible

Lindustrie manufacturiere a Montreal.

Le Herald de jeudi, désirant offrir à ses lecteurs un tableau de l'industrie manufacturière puisqu'ils travaillent avec la chance probable de cette ville, pour être transmis à l'Expoles noms, qui en France différent de ce qu'il flexions sur le progrès des diverses branches industrielles parmi nous depuis un siècle, des nes écoliers en démocratie, surnommés enfants | notes très-exactes sur les établissements de ce genre qui existent à Montréal, et dont suit

BRASSERIE ET DISTILLERIE DE WILLIAM ET Le seul évenement des dernières semaines Thomas Molson au faubourg Ste. Marie, déqui ressemble à un fait politique, est la retraite signées en premier lieu comme étant les plus de M. Merritt du Buroau des Travaux Publics plus anciens établissements de la cité. La tude caime et réslechie, a pronostique le sort dont il était le Ches. Les organes opposition- Brasserie remonte à l'année 1783. Le bénément diminué durant les trois unnées der- souscrire à cette proposition et même de les

Forge du faubourg. Ste. Marie possédée par George Molson. Depuis 1809, que le premier bateau à vapeur en Canada fut lancé sur le St. Laurent par l'aïeul du propriétaire actuel, cet atelier a fourni un nombre considérable de mécanismes pour les steamers naviguant sur le St. Laurent et les Lacs.

Usine a manufacturer le platre, etc. dirigée par M. Converse, sur le chemin Colborne; où l'on fait usage d'un engin à vapeur de la force de 20 chevaux.

Manufacture de pipes de M. Henderson, située dans le même lieu que la précédente. Cet établissement prospère.

FABRIQUE D'HUILE DE GRAINE DE LIN, PAI M. Furnes, an faubourg Ste. Marie. On y cmploie la vapeur comme force motrice.

Brasserie de M. Gorrie, au même lieu. Moulins a scie et a Raboter de MM. Sims et Coleman, au faubourg Ste. Marie .-

Erigés en 1840. Fonderie de Caracteres, située que Lemoine et dont le propriétaire actuel est M. C. T. Palsgrave. Elle fut mise sur pied en 1835 par MM. Jones et Leclère, alors propriétaires du journal "PAmi du Peuple," puis ensuite, de-puis 1835, acquise par un industriel américain qui, en 1845, en fit cession à M. Palsgrave lequel, par mie direction habile et les améliorations qu'il a su introduire dans cet établissement, en a fait un atelier de première

Manufacture de savon et de chandelle, an coin des rues Craig et St. Constant, par M. J. Megorian, fondée en 1843, et très-nehalan-

FABRIQUE D'HUILE DE GRAINE DE LIN, rue des Sœurs Grises, en existence depuis un demisiècle, fonctionnant par la vapeur, et produisant annuellement environ 11,000 gallons d'huile.

Moulin a vapeur pour la confection de la farine d'avoine, situé rue St. Pierre, propriété de T. Torrance, écuïer.

Manufacture d'ustensiles Americains rue Wellington, Gritfintown; propriétaires MM. Paige et Co.-Les produits de cette fabrique sont des instrumens d'agriculture et principalement des macaines à battre le blé. Cinquante ouvriers et un engin à vapeur de la force de 12 chevaux y sont employés dans les temps de nombreuses demandes.

Moulins de la cité, au Canal, en opération depuis mai 1848, ont obtenu le plus grand succès M. J. Goule, Américain de naissance en est le propriétaire. Cet établissement est très-vaste et justifie le nom que lui a donné son propriétaire.

Fonderie d'Irwin, rue Anne, près celle de Wellington. On y fabrique des machines de toute sorte. Il y est fait usage d'un engin à vapeur ; et un nombre d'hommes de 50 à 100, y sont occasionnellement employés.

Moulins a vapeur o'Esplan .-- Un engin de la force de 10 chevans y fait mouvoir des scies des machines a raboter et un moulin à broyer l'avoine.

Mourts de Mingley, sont les mêmes que les précédents, moins la production de la farine d'avoine.

La conderie d'Eagle pour machines et mécanismes, etc. est déja ancienne. De 100 à 300 ouvriers y trouvent de l'emploi, selon l'importance on le nombre des commandes.

Manufacture de clous de Wragg, exploitée a l'aide de la vapeur et produisant en grande quantité cet article.

Fabriques de chaises, rue Queen, Griffintown, appartenant à M. Allen. On y emploie la vapeur. On y fabrique ce meuble avec une étonnante célérité. M. Allen satisfait à des commandes envoyées d'Angleterre et y expédie cet article qu'il a les moyens de confectionner à raison de 100 chaises par jour-

M. REDHEAD fabrique aussi le même objet en dernier lieu désigné, par l'emploi de deux chevaux qu'il estime remplacer économiquement par un engin de la force de 10 chevaux. FABRIQUE DE BALANCES ETC., rue McGill.

Douze hommes y sont employés. Brasserie et distillerie de MM. Don et Co. rue St. Joseph. - La Brasserie date de 1805, la distillerie de 1838.

Brasserie de MM. Pigeon et Sauvageau, rue St. Joseph.

FABRIQUE DE TABAC DE M. JOSEPH, à Prèsde-Ville .- Même établissement appartenant à M. Rattray, rue Notre-Dame.

MANUFACTURE D'EMPOIS DE M. PRENDER-GAST, au faubourg, St. Antoine.

FABRIQUE DE MEUBLES DE M. J. et W. HIL-TON, rue St. Germain. - Etablissement considérable.

Fonderie en cuivre de M. Garth, rue Craig. MM. Cochrave, épicier, A. Savage, chimiste, Benson, épicier, rue Notre-Dame, et M. Ledue, boulanger, rue du Collège, se servent d'une machine à vapeur dans leur branche res-

Le Herald, le Transcript, et le Canada-Gazette, ayant pour propriétaires MM. D. Kinnear et Co., D. McDonald et Desbarats et Derbishire, s'impriment à l'aide de machines à vaneur.

Nous omettons plusieurs autres établissements et boutiques des diverses catégories plus haut indiquées, qui ajonteraient trop à cette énumération qui donne une idée suffisante de l'avancement industriel de notre cité.

Haut-Canada.

EMEUTE A TORONTO LE JOUR DE NOEL .- Le 25 décembre au soir, la rue Queen à Toronto fut le théâtre d'une émente dont les suites ont été seriouses. Le tumulte paraît avoir pris naissance dans une maison où l'on détaillait des liqueurs fortes sans licence. Trois Allemands y buyant de la bière ne voulaient paysommoraient; le maitre de la maison refusa de de tous ceux dont il avait eu charge.

servir plus amplement. Un individu du nom de Keel arriva sur l'entresaite et, après s'être enquis des causes de la dispute et de quel côté residuit le tort, il pressa l'hôte de satisfaire à la demande des trois buveurs; ce qu'il fit. Pen d'instants après, Keel, au moment où il allait sortir de la maison pour se rendre à sa demeure, fut empoigné au col par l'un des étrangers et ramené en-dedans. Un témoin rapporte avoir entendu des coups qui se donnaient, en s'enfuyant de la maison, et qu'un homme frappait le nommé Keel, et qu'en voulant réitérer, il manqua celui-ci et tomba de tont son poids sur le trottoir ; puis s'étant immédiatement relevé en tirant de sa poche un contean il en perça Keel an visage. Il y a apparence que les blessures reçues par ce dernier l'ont privé pour la vie de l'usage d'un wil. Un médecin sut appele et lui donna des soins. Sur des dépositions faites au bureau de police, daux agents furents charges d'opérer Parrestation des délinquants. Ils parvincent avec quelque difficulté à les appréhender au moment où ils allaient se réfugier dans une petite chambre pour se dérober aux recherches. Ils ont été traduits devant la justice où ils auront à rendre compte de cette lâche agression qui n'avait en aucune manière été provoquée.

Alexander Frazer, soldat du 71e régiment, arrêté sous prévention de vol d'une montre. subira son procès aux assises prochaines.

Etats-Unis.

Les chambres ne se sont réunies le 23 que pour s'ajourner à vendredi, se donnant ainsitout le temps de fêter dignement la solennité de Noël. A oe propos, un représentant a laissé échapper une réflexion beaucoup plus franche que parlementaire. Comme on parlait de tenir séance jeudi: "Il serait tron, s'est écriée une voix, d'accorder le londemain à ceux qui se seraient grisés la veille !" Cette philantropique motion a été adoptée au milien du rire général.

Il est d'ailleurs entendu que ce premier congé n'est que le prélude d'une série d'ajournements, à l'aide desquels on gagnera paisible-ment la seconde semaine de janvier. C'est chose de tridition ot presque de règlement. dans le monde officiel, que le far niente durant la première quinzaine de l'année, et la manière dont tombent, cette fois, les jours de Noël et du favorise encore cet usago. Les corps délibéà quoi bon se mettre au travail pour un jour on deux, entre le souvenir et la perspective faits. d'un double congé ?

Ce n'est point à Washington seulement que règne ce calme profond : le pays entier mani-'este les mêmes dispositions; partont la politique se tait. La période où nons entrons cient joindre son influence pacifiante aux causes plus serieuses de tranquillité que nous avons signalées dans ces derniers temps. On est heureux de secouer pour huit ou dix jours les graves préoccupations et les souris de l'aroie au mois de janvier les affaires sérienses.

La societé de la Nouvelle Angleterre a l'Astor House, le 230ème anniversaire da jour où les Pélerins, fuyant le sol desormai nhospitalier de la Grande-Bretagne, vincent débarquer sur la rive américaine : c'est le 23 décembre 1520 que le May-flower, qui portait

le rocher dors désert de Plymouth. La celebration de cette date est religiouse ment observée chaque année par les enfants de la Nouvelle-Angleterre, chez lesquels le patriotisme local est porté jusqu'à l'esprit de famille. Ils ont en effet droit d'être fiers d'avoir vu le jour dans le berceau de l'Union, et de descendre directement de ces pieux et vaillants émigrés qui furent les pères de la race anglo-americaine.

Trois cents personnes environ s'étaient réunies pour cette fête, à laquelle assistaient MM. Webster et Bulwer. L'un et l'autre étaient venus de Washington tout exprès pour répondre à l'invitation qui leur avait été adressée; l'un et l'autre aussi ont pris la parole : le premier pour faire un heureux rappro chement, entre le début des pélerins de Plymonth et la prospér, té actuelle de l'Union ; le second pour se féliciter d'appartenir à cette vicille nation con est sortic la jeune et vigoureuse race qui peuple les Etats-Unis. La soirée s'est d'ailleurs passée dans un échange cordial de toasts, où les souvenirs du passé se mélaient sans cesse aux vœux pour l'avenir.

Selon une dépêche télégraphique transmise de New-York, le 26 décembre, il y était bruit que M. Rhett devait, aussitôt la prise de sou siege dans le Sénat, soumettre une proposition dans le but de requérir le gouvernement fédéral d'entamer des négociations avec l'Angleterre pour l'extradition et la remise des es claves fugitifs qui se sont refugiés en Canada.

Par la même voie est aus-i parvenue, le même jour, la nouvelle qui suit touchant le ci-devant général HongroisBem :- "On lit dans une lettre inserée dans le Journal of Commerce, et datée de Syrie, le 15 novembre : " On annonce que le général Bom, qui réside à Alep, 'avec le titre de Murad Pacha, était le com-" mandant en chefdu mouvement qui avait pour objet la punition des insurges dont trois

" mille out été tues." Dans le trajet de Wilmington à Charleston. une violente bourrasque assaitlit le steamer sur lequel Jenny Lind se rendait à cette dernière place. Le retard qu'éprouvait l'arrivée du eapeur par suite le cet accident, tint en émoi la populations, qui appréhendaient la perte totale du steamer et des passagers, lorsque le lundi (23 décembre), il arriva à Charleston et y dépos unine et sarve la Cantatrice er qu'à raison de chaque pinte, qu'ils en con- dont chacun avait anticipé la mort, ainsi que

Le Jour de Noel.

(Il ne nous a pas été donné de reproduire plus tôt cet article émané de la plume élégante et facile de l'un des collaborateurs du Courrier des Etats-Unis et qui, même une semaine après Noël, trouvera facilement accueil auprès de nos lecteurs.)

Les impressions d'ensunce sont celles qui prolongent sur notre vie la trace la plus persistante. S'il en est d'antres plus lumineuses et dont l'éclat se reslète plus sortement sur quelques-uns de nos jours, à aucunes du moins l'esprit ne retourne plus volontiers pour se reposer des satigues de vivre, ou ressusciter les illusions que le temps emporte avec lui. Cette sorte de fascination, perpétuée par nos plus purs et nos plus lointains souvenirs jusqu'au milieu de toutes les sollicitudes de la vie active, à travers les espaces parcourus, les années écoulées, les changements d'état et de fortune, se fait sentir plus particulièrement à certaines époques consacrées, parmi lesquelles aucune n'égale peut-être le jour de Noël. Qui de nous, de nous surtout que les chances de la vie ont amenés dans un nouveau monde, loin de la patrie et de nos proches, ne sanctifie pas certe nuit et.cc jour de tête religieuse par la mémoire éveillée de toutes les joies du loyer? La nuit de Noël, c'est la réunion de la samille, c'est l'image de l'aïeule assise auprès de l'âtre, c'est la caresse de la mère ; c'est la gaité du père ; c'est le rire de tous. Ceux-là sont heureux qui vivent sans soucis et sans ambitions, sur la montagne ou dans la vallée où ils sont nés et d'enfants de venus hommes. Sous leur toit vieilli, mais respecté et tranquille, les générations se succèdent, perpetuant avec elles les traditions domestiques. Dans le verre des ancêtres, les descendents boivent à leur tour avant de la transmettre à leurs successeurs au milieu des mêmes fêtes et des mêmes chants, de ces mêmes Noëls aussi vieux que l'église où ils retentissent tous les aus.

Pour ces intérieurs bénis qui ne voient ja-

..... L'été sans fleurs vermeilles, La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,

La maison sans enfant, la nuit de Noël compense chaque souvenir par une espérance, et essace chaque donleur oubliée par une joie naissante, si bien que les tombes qui se referment et les berceaux qui s'ouvrent u'y sont que les anneaux d'une chaipremier de l'an, au bean milien de la semaine, ne fortunée sans interruption. Chaque année, l'arbre vert se couvre de sa récolte fécrirants ont leurs petites faiblesses et leurs petites | que de hochets, et toujours une génération enruses tout comme les écoliers. Comment et fantine se presse à l'entour avec ses impatiences joyouses et ses désirs aisément satis-

Mais nous ne grandissons pas tous à l'ombre de la maison paternelle; il est des enfants prodignes qui ne reviendront plus an logis où 'on s'est lasse de les attendre. Il est des Franck ambitieux qui, comme celui du poète, sentant l'horison de leur montagne trop étroit pour la largeur de leur âme,ont mis eux-mêmes feu à leur chaumière, et en ont semé les cendres aux quatre vents. Il est enfin des pélerins de la destinée à qui la fortune contraire à mis venir. D'un accord unanime, l'Union ren- le bourdon aux m'uns pour les promener au gre de ses caprices dans les contrées lointaines. C'est à cenx-là surtout que les solennites de célébré le 23 décembre, par un grand dîner à Noë I doivent apporter le baume des souvenirs d'enfance. C'est pour eux que cette puit doit être peuplée de songes, où les expériences passées puissent encore échairer les épreuves à venir. Quand, au milieu du bruit, des fatigues et des agitations sans cesse renaissantes, les Puritains proseries et leur fortune, toucha Pame peut fure une halte, ne fut ce que de quelques heures, dans le sitence, le repos. le alme des premiers jours, un souvenir n'est pas si éloigné qu'on le croirait d'une espér ince, et c'est en songeant au nid de son enfance qu'on est amené à préparer l'abri de la vieiliesse. Que l'enfant prodigue revienne donc anjourd'hui frapper à la porte qui s'ouvrira pour lui : que le capitaine Franck retourne conjurer le matheur qui pent prondre place entre la conpe et les lèvres de Deidamia. Et quant à ceux qui ne penvent pas retourner en arrière, et qui n'ont pas à rompre le pain de la famille aux agapes de Noël, puissent-ils trouver place au repas libre de l'amitié, si le ciel n'a pas mis sur leurs lèvres et dans leurs cœurs. la meilleure de toutes choses en ce monde, la communion de l'amour.

R.T.

CORRESPONDANCES.

Le Protestantisme aux Etats=Unis. A l'Editeur du True Witness and Catholic Chronicle.

Mon cher Monsieur.

Dans ma dernière lettre, j'ai appelé l'attenion sur ce fait étonnant, que dans les Etats. Unis, sur une population d'environ 20,000,000 d'âmes, le nombre total de ceux qui professent une forme de religion quelconque, est seulement de 5,000,000, et que pirmi ceux-ci, 1,500.000 sont catholiques. Cet état de choses existe dans un pays, où nous sommes accoutumes de supposer, que le christianisme protestant a pu se developper mieux que dans aucun antre pays du monde, à cause de la douceur de ses lois, de la diffusion générale de l'éducation, et de la toiérance religiouse universelle. Chez toutes les autres nations protestantes, c'est un système qui est soutenu par le tes, c'est un système qui est soutenu par le 022 communants, et 9,857 emants impressant du pouvoir temporel ; il était ré- l'année précédente, ou environ un sur trente. du Baume du Dr. Wistar qui avait opéré tant de guéris servé aux Etats-Unis, sans eglise nationale, sans ancune dotation pour l'éducation religieuse de ses sujets, de mettre à l'épreuve, de 125 enfants haptisés, on un sur trente-trois. dans les circonstances les plus favorables, le Dans l'Eglise du Dr. Spring, à New-York, on ponvoir du Protestantisme comme système re- compta 668 communiants, et 26 enfants bapligienx; d'abandonner chaque secte à ses tisés pennant l'année; et dans celle du Dr. propres forces, et de réaliser pour la première Boardman, à Philadelphie, 432 communiants, fois les résultats, libres de toute entrave, de et un enfant baptisé. la règle du jugement privé. Je n'ai point de statistiques précises sur les

cée; car à l'exception de la vicille intolérance et des persecutions des Puritains de la Nonvelle-Angleterre contre les infortunés Baptisraison de se plaindie; tontes les dénominations, (excepté les catholiques) ont prêché teurs doctrines propres quand et comme et là où elles l'ont voulu sans empêchement niobstacle; et si nous tronvons certaines sectes l'emportant plus on moins dans différents Etats, c'est un ordre de choses introduit primitivement par les premiers colons.

Dans les Etats du Nord et de l'Est, les Presbytériens et les Congrégationalistes on Indépendants, ayant les mêmes dogmes, forment les sectes dominantes, la dernière forme de gouvernement ayant été introduite par les Puritains eux-mêmes, qui, comme chacan sait, dans leur haine pour le gouvernement Episcopal, rejetèrent toute autorité Ecclésiastique, et toute forme qui sentait le Papisme ou donné. Episcopat. Leurs pères avait prié à genoux la face tournée vers l'outel ; le l'uritain voulut se tenir dehout et le dos to rné à la chaire qui a usurpé la place des antels.

Leurs pères saluaient avec respect ceux qui étaient constitués en antorité; le Puritain resuse de courber le genou même devant le Dien tout-puissant; leurs pères accompagnaient à leur dernière demeure les restes ina nimés de leurs amis, et priaient avec ferveur pour le repos de leurs âmes; le Puritain jette cette vile ponszière dans la terre sans aucune prière!

Nourris dans ce sombre et orgueilleux for malisme, qui consiste à reponsser toute forme qui s'offre naturellement à l'âme piense comme convenable à l'homme en la présence de son Dieu; et imbas de ces froides et révoltantes doctrines de Calvin, les Puritains fondérent les Eglises de la Nouvelle-Angleterre auxquelles je ferai plus spécialement allusion dans mes remarques parce qu'elles sont le type d'une portion très-considérable du protestantisme Américain.

Entrez un dimanche matin dans une Eglise de Campagne de la Nouvelle-Angleterre et vous trouverez l'édifice, avec ses hauts bancs carrés et ses murailles nues, rempli d'une foule composée de personnes de tont âge et de tont sexe; ou si dans la cité populouse, vous tournez vos pas vers quelque temple magnifique selon l'ordre Corinthien on Gothique, avec ses sculptures en chêne, ses vitraux peints, ses sofa et ses riches tapis, vous le trouverez également rempli par les favoris de la fortune et de la mode; et alers assurément vous penserez que ceux-là se trompent qui représentent la religion de ce peuple comme dégénérée d'une manière effrayante. Mais attendez jusqu'à la fin du long sermon, car c'est le jour du mois ou du semestre où se fait la célébration de l'Eucharistie ou " du sacrement," comme l'appellent communément même ceux qui en rejettent toute l'essicacité sacramentelle. Alors la plus grande partie de la congrégation quitte le temple, sauf queltandis que l'on y distribuera le pain et le vin. Je viens de dire le pain et le vin ; mais j'en demande bien pardon à 800 Eglises qui se van- a-t-on dit. tent, dans leur zole pour l'abstinence totale, d'avoir exclu le vin de leurs tables de communion! L'eau, et j'ajoute après information certaine, dans quelques églises le caffe et la

étrangement significatif des sept-huitièmes de me étuit us ez bien conservé ; les houtons dont la congation que vous trouverez l'explication de cette contradiction apparente qui vous embarrassait tout-à- l'heure. Demandez-en la que ceux qui sortent de l'Eglise, ne sont nus chrétiens, (c'est l'expression communément en usage) on qu'ils ne professent point de religion. ce de Berlin du Times de Londres). Oni, il n'est que trop vrai que parmi cette foule qui assistait au sermon, et qui a donné un assentiment intellectuel aux doctrines générales du christiauisme, telles qu'enseignées, la grande majorité n'ont aucune espérance definie de salut, et sont payens de fait!

Mais, me demanderez-vous, ne sont-ils donc pas baptisés! Non! Car quoique généralement les sectes Presbytériennes, congrétionalistes, et Pédo-baptistes, professent de croire à la licéité et à la convenance du baptême, cependant l'administration du baptème est en grande partie tombee en désuétude.

Quand on commença à regarder le baptême comme n'étant plus un sacrement pour la remission des péchés, quoique les ministres en parlassent encore comme d'un acte de consécration à Dieu, on s'accoutuma à l'associer sculement avec l'idée de donner un nom à l'enfant, et dès lors on se dispensa des services du ministre, et l'enfant sut baptisé (Christened)

Et maintenent un grand nombre de soi-disan chrétiens, qui sont nominalement Pédo-bantistes, se moqueront du hapteme de l'enfant, comme d'un acte superstitieux, et d'un reste de papisme, et il n'est plus rare de voir toute une famille de parents dérots, instruits à la verité dans une théologie quelconque, mais non bantisés!

Et afin qu'on ne puisse pas révoquer en doute ce que j'avance ici, je renvoie aux rapports de l'assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne, qui mentionnent en mai 1848, 192 022 communiants, et 9,837 enfants baptises

Dans l'Assemblée Presbytérienne d'Albany, on fit rapport de 4,173 communiants, et

Cette liberté a donc été pleinement exer- | Eglises de la Nouvelle-Angleterre, quoique je sache fort bien que les choses y sont exactement dans le même état. Néanmoins pour montrer la proportion des communants avec. tes et les Quakres, ancune secte n'a jamais en les enfants baptisés, un pourrait prendre comme une comparaison l'Eglise Episcopalienne qui observe strictement le bapteme des enfants; or cette Eglise, dans le diocèse de New-York, a fait rapport en 1848 de 13,186 communiants et de 2,658 enfants baptisés, ou un sur cinq.

C'est ainsi qu'à mesure que l'on perd de vue la doctrine de la régénération baptismale. et que cet acte solennel n'est plus regardé comme un sacrement pour la rémission des prches, le precepte divin est négligé, et le Commandement de notre divin Sauveur, "loissez venir à moi les petits enfants," est honteusement viole par des parents en apparence chretiens, qui ne craignent point d'arracher le don du salut et de fermer les portes du Royaume des Cienx à l'ensant que Dien leur a

Peut-être, dans une autre lettre, pourrai-je continuer ce sujet, et peindre les eff-ts de l'oubli de ce sacrement sur le caractère religieux de ce peuple. XAVIERUS.

Montréal, Décembre 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Le Moniteur Canadien du 1er Janvier distribue à ses abonnés, pour étrennes, une amplification lamentablement française, où les p'eurs du peuple sont des flots impuissans, et les rêres dont parle l'écrivain des illusions fourbes! Cette épître du' Moniteur s'adresse à s'es Freres. Le motif en est du moins fraternel. Mais regardez au fond de l'œuvre: c'est, le ramas accontumé de la feuille qui menace le bon peuple de l'ennuyer une année de plus des imbroglios politiques qui l'alimentèrent dixhuit mois durant. La perspective est un peu sombre pour le jour des étrennes.

Quand à l'ombre de pensée politique qui perce à travers cette composition où le vague et le terrible se donnent fraternellement la main, on en peut juger par le bon conseil qui la termine:

" Eloignez, y est-il dit, tous les ennemis de ce Progrès; c'est le seul moyen de briser vos chaînes!"

Esprit de la lettre:

" Honnissez tous les appuis du parti libéral et de l'ordre ; c'est le seul moyen d'encouragerle Moniteur!"

Montréal, 2 janvier 1851.

Р. Ц.

(3) EXTRAITS DE JOURNAUX.

On lit dans l'Ordre Social à la date du 26 décembre :

ACCIDENTS. - Le sieur Joseph Beaupré, corlonnier du faubourg St. Jean, était parti de chez lui depuis quelques jours pour aller à Sainte-Catherine. Lundi dernier sa voiture ques curioux qui attendent dans les bancs de et son cheval, séparés l'un de l'autre, ainsi côté, et d'une assemblée de 500 à 600 per- qu'une de ses bottes, ont été tronvés dans le sources, soixante à quatre-vingts communiants | hois de St. Augustin, et l'on craint qu'il n'ait, resteront dans les hanes de la nef du milieu, péri pendant la tempête. Des centaines de personnes s'étaient mises à su recherche, mais ne l'avaient pas encore trouvé avant-hier, nous

-En pratiquant une excavation dans le sable en un champ situé près de la basse-conf do Roi à Potsdam (Prusse), on a trouvé le Innonade sont substitués "au jus de la vigne." corps d'un militaire français vê u de l'inifore Mais pour revenir; c'est dans ce depart si me en usage du temps de l'empire. Le costuil était convert portaient le chiffre de classenent 136. Dans l'une des poches il y avait un petit sac contenar t une dépêche encore lis raison au premier venu, et il vous répondra sible dont le contenu était évidemment le rapport d'un espion au service des Français, à l'adresse du général en chef. (Correspondan:

Postscriptum.

Le Montreal Transcript annonce dans son dera nier numéro, que les rapports de M. Fleet avec cette feuille, dont il était depuis quelques années le rédacteur, allaient cesser avec le mois de décembre, sans dire quel écrivain devait

L'éditeur de l'Ordre Social apprend à ses lecteurs que, par suite de la négligence de ses abonnés à payer les arrérages qu'ils lui doivent, il a jugé nécessaire d'en suspendre, pour le present, la publication. Il promet de publier sons pen pour l'information des actionnaires, et propriétaires, un état des affaires du

DECES.

A Québec, le 27, à la demeure de Messire M'Mahon, sononcle, Delle. Mary M'Mahon, âgée de 36 ans,

Morris County, Mondham, N. Jersey 29 Octobre 1846.

DR. SETH W. FOCOLE.—Monsteus. Avant de vous faire connaître les heurenx effets du Baume da Wistar, il est cans doute bon, de vous dire que le suis âgă de 75 et que j'ai tonjo irs demeuré dans cette ville. En octobre, 1845, je fus pris d'un gros ilunes qui fut suivi des dus grandes douleurs. Je commençai ainsi que mes amis, éprouver beaucoup de craintes pour mon rétablissement, Je me procurai une bouteille de sirop Schenck qui ne me fit aucun bien, J'eus alors recours à un médecin, et je n'éprouvai aucun mieux du traitement qu'il me donna. Yoysons remarquables. Je le fis, et aussitôt la toux m'abandenna entierement, après en avoir pris une bouteille. Et maintenant je suis en pleine santé. Si je venais à épronver la même maladie je ne manquerais pas de recourir au Bau-me du Dr. Wistar. Le médecin avait été porté à ma donner ce conseil par l'heurense expérience qu'il avait faite lui-mome de ce remède. An moment où le vous écris res détails, j'apprends qu'un jeune homme des environs vient d'être guéri de la même maladie par le même

moyen.

ANNONCES.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

E Soussigné offre ses plus sincères remerciments aux MM. du Clergé et au public en géneral pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et proûte de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dores, et une grande variété d'autres livres gaufres, dorés sur tranche, TELS QUE

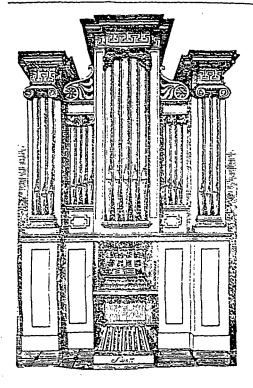
Formulaire de prières Paroissien Romain Imitation de Jésus-Christ Chemin de la Croix Visites au St. Sacrement Miroir des Ames Mois de St. Joseph

Ange Conduct-nr Journée du Chrétien Pensez-y-bien Paroissien des Demoiselles Imitation de la Ste. Vierge Nois de Marie Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le cout à très-bas prix.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 27 décembre 1850.



Au Clergé.

E Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE. Jen accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, a 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de Pavant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu mucical dont suit l'énumération: Grand Orque, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason l'arret, Dulciana. Principal. les douzième et quinzième positions du Sesquialtra et de la Cornette. Orque de Chœur en Diapason d'arrêt et flûté. Orque à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulcianu, Principal, Flûté. tromnette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxta-posés, L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier

du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIA-

NOS, MELODEONS, à 4, 41 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30. SAMUEL R. WARREN.

Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COUTANT:



Un Fonds de Hardes Faires

ET DE

MARCHANDISES SECHES



122, RUE ST. PAUL. 122,

LE Soussigné voulant se préparer à recevoir uu grand Lassortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire rendre le fonds de son établissement, AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI.

Il fournira des preuves convaincantes que les effets secte pardire que les receptures de la commence du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI.

ront vendus au prix coutant, après le 25 novembre à midi. Les personnes sont specialement priées de visiter les ef-ets quand même elles ne voudraient pas acheter. On 'eur montrera les marchandises, persuadés qu'elles les schèteront quand elles les auront examinées.

C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Ca nada. Allez voir.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

L. PLAMONDON.

Montréal, le 22 novembre 1850.

AVES.

TE Soussigné désirant être instituteur pour tenir une 1_1 école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet No. 60.

PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 24 Sept.



I N jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses serrices gratuitement pour un certain temps, à toute Fabrique qui lui procurera les moyens de complèter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce BuINSTITUTION

POUR LES SOURDS-MUETS.

L'ECOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Mont-réal s'ouvrira le 16 Septenibre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes :

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitu-tes, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semes-

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoie au blanchissage, au raccommodage des vêtemens et des chaussures, le prix sera de sept plastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, ca-hiers, plumes, seront à la charge des parens. Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartient à une famille pauvre, il sera pensionné et ins-truit pour la modique somme de quatre piastres par moies et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les

fournitures d'école. Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, de 6 Septembre 1850.

E soussigné informe les messieurs, du clergé qu'il re-L'goit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet

D'ORNEMENTS D'EGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCO-IVTES. CIBOIRES, CALICES. BURETTES, OS-TENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MIS-

Une grande variété D'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'EN-CENS, Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le st. sa-

CRIFICE DE LA MESSE; ces vins sont recommandables par leur purete, et le prix en varie de 37 à 10 par gallon.

Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. J. AMOTHE, Relieur de cette ville, pré-sente ses remerciemens aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu téaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de

composer un fonds digne de leur être offert. Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale

Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

T A rentrée des élèves de cet établissement. qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIATEUR" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq unnées, disposé ainsi qu'il suit :

1ère. Année.—Eléments des deux langues (Anglais et Français) .- Arithmétique .- Historre sainte et cours religieux. - Histoire ancienne (en anglais).-Géographie.

2me. Année. - Syntaxe des deux langues.-Arithmétique et premières notions d'Algèbre. de géométrie et de dessin linéuire.-Histoire du Canada.-Histoire Romaine (en Anglais). -Géographie - Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.-Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3.ne. Année. - Belles-Lettres et Rhétorique. -Algèbre et Géométrie.-Tenne des livres (en Auglais). - Histoire de France par la méthode analytique.-Histoire d'Angleterre (en Anglais) .- Etude de la constitution du pays.-Compositions et discours dans les deux lan-

gues. 4me. Année.-Physique, Chimie appliquée aux arts etc .- Geométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.-Astronomie.-Compositions dans les deux langues.

5me. Année. - Philosophie (logique, métaphysique, Morale). - Architecture. - Economie politique.-Compositions et discours dans les

deux langues. Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant

pour donner une connaissance approfondie de cette langue. Pendant les récréations on obligera les élèprogrès dans les deux langues. Tous les mois

ves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera neglige pour assurer leurs il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 (Piano. . . . £3 0 Musique Les autres instruments £1 10

Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, PTRE. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, PTRE. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSERÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'EDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ou-

vrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ôse espérer d'en obtenir un P. GENDRON.

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, tue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

mois de marie.

OUVELLE édition, augmentée des PRI-ÈRES DE LA MESSE, VEPRES DES DIMAN-CHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., LTC., avec jolie reliure.,

Prix 7s. 6d. la douznine.

A vendre chez E. R. FABRE ET CIE, Montréal, { E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850. } Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

ES Soussignes out l'honneur d'annonce , aux MM. du Clergé et à tontes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en cente un assortiment considérable de livres, qubliés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtont dignes de leur intention: Bibliothèque de la jeunesse, format 180, cartonné. 100 volumes dans la collection pour £3 0 0:

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin:

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISRIBTUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assor-timent considérable de livres, Nouvellement REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS

- AUSSI:-Un choix ties varié de Livres de Prières avec reliures ordicaires et autres.

On prend en payement des Debentures. E. R. FABRE ET CIE.

Rue St. Vincent, No. 3. ? 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Reduction de prix.

ES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grandeurs et unlités, qu'ils offrent a 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles. E. R. FABRE ET CLE.

Rue St. Vincent, No. 3, }

NOUVEAUX

Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et a vendre A LA LIBRAIRIE DE

E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3, }

ST. JEAN-BAPTISTE. ES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Sous-

C. CATELLI. Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL

DES Sociétés de Temperance, DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. C. CHINIQUY, PTRE.

TE soussigné a l'honneur d'informer MM. Lles Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT le l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relie, précédentes; le livre est solidement relie, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture comme livre de lecture

J.-BTE. ROLLAND. Monteal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES.

N. M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chictiennes à

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amilié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les momes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poësie contient : Les 3 premiers Livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide.

Prix 5. 6d. Les traités séparés se vendent la. fd. ou la 9d. ARMOUR of BAMPAY. NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

LONDRES. · ·

BANQUE D'EPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL - UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, Eca., PRESIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

F. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'A-MERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, Ecm., M. D. H. PELTIER, Ecm., M. D.

E avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1 ° . L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à crain-dre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen

d'en payer les primes annuelles.
2°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3 . On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 4°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée-et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, apres avoir été assuré pen lant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années

lui sera payé—et de la tous les ans.
5 ° . On allouera 30 jours de grâce pour le payement ann sel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sora pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait. 6°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été etabli EN CETTE VILLE Les assu-

rances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite. Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront condui tes de suite au grand avantage des assurés. Un des mé-

decins consultants se trouvera au bureau tous les jours.
On accordera des prêts et on payera les polices expirees de suite au dit burcau sans référerce nifleurs. On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au burean à Montréal et des Agents par tonte la Province, auxquels on devra s'adtesser pour faire ses demandes d'as-

surances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850. AUX COMMISSAIRES D'ECOLES. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Fran-VI cisco, (Californie) désire trouver une place d'INS-TITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans pace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, tue St. Paul, No. 122.

Monti éal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE. ST. GERMAIN quiconduit l'établissement des BAINS D'EAU MINERALE dans le nou-

veau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera auvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

(1 ARNOT. Professeur de français, latin, rhétori-T que, belles-lettres, etc Coin des rues Dorches-ter et Sauguinet. Montréel. 9 Nov. 1850.

Y. X., DEROME, Horloger, à 3 portes de 1'é-Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIOUES.

On imprime à cet établissement :

Adresses, Cartes de visite, In vitations, Circulaires,

Et Johs de toute espèce, exécu. tés avec soin.

S'adresset à l'imprimerie des Mélanges Rcligieux.

Com des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandoané son an-

Place Jacque- Cartier. Il attend incessamment par les prochains arri rages, un RICHE ASSORTIMENT de MON-TRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc.

cien magasin de la rue St Paul vis-a-vis la

Montréal, 26 mai.

ATTENTION!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTES

DE LA

GRAMMAIRE FRANCAISE, OL COURS RAISONNE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur

Libraire, rue St. Vincent .- Prix: 2 sch.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL-£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, Ecr., Vice-President.
Et Dix-huit Directeurs.

Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Eer., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON, JOSEPH BOURRET, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM UVMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.

WILLIAM LYMAN, Eer. G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P. HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal,-L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

Quebec-Agent-H. W. WELCH, Ecr. Arbitre Médical-Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel.-R. Harrower, E.c. Melbourne-Thos. Tait, Ect St. Andrews-Frank Fa- St. Hyacinthe-Boucher de

rish. Eer. la Bruyere, Ecr. St. Johns-Charles Pierce Trois-Rivières - John Ro-Ecr. beitson, Ecr. Huntingdon-R. B. So- Hawksbury-GeorgesHamil-

merville, Ecr. ton, Ecr.

Stanstead—F. Judd, Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr.

Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr. ETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSU-RANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuilés ou des Réversions de toute espèce, comme

aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Com-pagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en é.at de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des docations pour un noindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des Annuirés augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnic comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s s individus sains, ainsi que le prompt réglement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestricls; et le système de nemi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA

ı	DUREE DE LA VIE.							
	Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.				
	15 20 25 30 35 40 15 50	1 13 1 1 17 4 2 2 9 2 9 3 2 16 7 3 6 2 3 17 1 4 13 1 5 17 8	1 6 5 1 9 11 1 14 7 2 0 2 2 6 4 2 14 8 3 4 0 3 17 11 4 19 11	1 17 6 2 2 6 2 9 2 2 17 6 3 7 4 4 1 4 5 3 4				

60 7 10 10 6 9 11 On tronvera, en les comptant, que les facx ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont rus nas que les tarifs similaires d'avenn autre Bureau qui offre mair tenant d'ass rer en Canada, tandis que les assures avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des af-

faires de la Compagnie. Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assure meure avant d'atteindre un âge spécilié, soit lorsqu'il atteindra cet àge:

		A G	E A ATTE	NDRE.	
<u>~</u>		50	55	60	65
ge auquel on assu	20 25 30 35 40 45 50	2 14 2 3 9 7 4 13 2 6 12 3 10 12 9	2 5 7 2 16 7 3 12 4 4 15 5 6 15 3 10 13 2	1 19 10 2 8 3 2 19 7 3 14 9 4 18 6 6 16 5	1 16 2 2 2 2 11 8 3 2 9 3 18 11 5 1 6

10 14 11 11 5 9 Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Navier. On peut y obteoir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectu-, formules de de-mande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la

Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doirent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6

L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montraal, . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Val. Guillet, ocr., N. P. M. D. Martineau, Ptre., V. TROIS-RIVIERES, Quánec,... STR. ANNE, M. F. Pilote, Ptre. Direct. RIVIERE DU LOUP. M. L. Baribeau. M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction : Maison d'Ecole près de l'Eva-

ST. ATHANASE, .

JOSEPH LAROCQUE, PRÈTRE, Rédacteur-en-Chof (Evôché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des ruce Mignonne

ché, coin des rues Mignonne et St. Denis.